

# BULLETTIN MUNICIPAL DE SOUZY



JANVIER 2020 – n°1/2020

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – Fax 04 74 26 23 71 [mairie@souzy.fr](mailto:mairie@souzy.fr) -

Site internet : [www.souzy.fr](http://www.souzy.fr)



**M. le Maire, et l'ensemble du  
conseil municipal vous  
souhaitent leurs meilleurs  
vœux pour  
2020**

## Dans ce numéro de janvier

- **Compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2019**
- **Informations municipales**
- **Les pages des associations maniennes**
- **A vos agendas**

# CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY

Réunion du jeudi 19 décembre 2019

## COMPTE-RENDU

### SEANCE N° 10/2019

Étaient présents : Guy SAULNIER – Luc TAVERNIER – Daniel MURE – Roger VERMARE – Nicole DOITRAND – Françoise PONCET – Dominique BLANC – Cyrille PUIPIER – Lionel VERRIERE – Marie-Thérèse PITAVY – Bruno MAUVERNAY – Sandrine PONCET – Patrick VOLAY.

Était excusé : Denis PONCET

Était absent : /

### ORDRE DU JOUR :

1. Local technique et associatif : validation du choix des entreprises et signature des marchés
2. Dossiers et projets en cours
3. Ecole : conseil d'école, demande de subvention classe découverte, jouets de Noël 2019
4. Tarifs communaux 2020
5. Demandes de subvention
6. Vœux 2020
7. Informations diverses
8. Questions diverses

### Approbation du compte-rendu du 14 novembre 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 1. Local technique et associatif : validation du choix des entreprises et signature des marchés

Monsieur le Maire présente le tableau d'analyses des offres élaboré par le Cabinet d'architectes Sébastien Choulet, chargé de la maîtrise d'œuvre du projet. Il rappelle que la consultation a été lancée le 28 octobre 2019, pour une remise des offres le 21 novembre 2019. A la suite du travail d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour choisir les entreprises. La commission propose de retenir les entreprises suivantes pour chacun des lots, ces offres étant les mieux disantes (options comprises) :

N° Lot	Corps d'Etat	Société	Montant OFFRES MIEUX DISANTES HT - BASE+OPTIONS
01	TERRASSEMENTS - ABORDS - VRD	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE (Lyon)	135 045.01 €
02	MACONNERIE	THIVILLIER CONSTRUCTION (Ste Foy l'Argentière)	46 230.18 €
03	DALLAGE	SOREDAL (Saint-Etienne)	20 716.55 €
04	CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE ZINGUERIE SERRURERIE	SNGI SAS (Ste Foy l'Argentière)	104 686.14 €
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALU ET INTERIEURES BOIS	SARL BERTHOUD BARANGE (St Laurent de Chamousset)	30 387.41 €
06	PLATRERIE ISOLATION PEINTURE	ETS LARDY SAS (St Genis Laval)	40 951.09 €
07	CHAPE LIQUIDE	SAS CHERBLANC CONSTRUCTION (Panissières)	4 086.53 €
08	REVETEMENT DE SOL	SARL COURBIERE & FILS (Souzy)	11 233.43 €

09	PLOMBERIE SANITAIRE	BENIERE (Duerne)	11 985.00 €
10	ELECTRICITE CHAUFFAGE VMC	NOALLY (Chazelles sur Lyon)	26 051.15 €
<b>TOTAL</b>			<b>431 372.49 €</b>

Le montant des travaux s'élève donc à 431 372.49 € HT (marché de base et options incluses) auquel il convient d'ajouter le coût des études et maîtrise d'œuvre qui s'élève à 43 592.63 €, soit un total de 474 965.12 € HT. Le taux de subvention global est de 45.39 %, ce qui représente 220 305.66 €. Le solde sera financé par l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel.

Le conseil municipal valide le choix des entreprises ainsi proposé et autorise le maire à signer les marchés.

La première réunion est fixée au 6 janvier 2020 pour la signature des marchés.

## 2. Dossiers en cours

### Démolition de la Maison Gonzalez

Daniel Mure explique qu'Enedis va procéder à l'enfouissement du réseau électrique. Le ruisseau du Pragrاند qui traverse la place de l'Isle en souterrain a été pris en compte. Le branchement gaz du bâtiment sera prochainement supprimé. L'éclairage public sera déconnecté au dernier moment. Un nouveau coffret de commande pour l'éclairage a été installé en haut du Camard.

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres des entreprises pour la démolition du bâtiment a été jugé infructueux. Une nouvelle consultation sera lancée en janvier 2020. Les travaux de démolition ne démarreront donc pas avant le printemps.

### Route de Montbrison

Daniel Mure fait le point sur les études d'enfouissement des réseaux secs. Il faudra se rapprocher de la commune de Ste Foy pour réaliser ces travaux ensemble. Pour ce qui est des réseaux de distribution d'eau potable, contact devra être pris prochainement avec le SIEMLY pour vérifier l'état du réseau. Pour ce qui est de l'assainissement, il faudra examiner les besoins au niveau de la mise en séparatif du réseau.

### Voirie communautaire

Luc Tavernier informe qu'il y a un dépassement de 600 € HT environ sur la commande initiale. Il remarque qu'il n'y a aucune possibilité de vérifier les bons de transport pour le tonnage des enrobés. Lors de la dernière commission voirie de la CCMDL, il a été affirmé que si l'entreprise a dépassé sans consigne, la CCMDL négociera fermement pour ne pas payer le surplus, et donc le répercuter sur la commune. Le montant du fonds de concours que la commune doit verser à la CCMDL s'élève à 9 833.63 €. En cas de validation du surplus, il s'élèvera à 10 268.35 €. Concernant les projets travaux de voirie 2020, la CCMDL invite les communes à réfléchir dès maintenant.

### Extension de la zone d'activités – avis du CAUE

Monsieur le Maire présente l'avis formulé par M. Cateland, architecte du CAUE 69 (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement). Plusieurs points qualitatifs ont été relevés : les limites des chemins ruraux ont été respectés, le marquage des carrefours permet de réduire la vitesse des véhicules, la distribution des voies à sens unique permet de réduire l'impact des voiries sur le site. Il propose d'apporter toutefois les améliorations suivantes : limiter l'urbanisation sur la partie ouest et être vigilant sur le respect des plantations de réelles haies arbustives pour conserver le côté paysager de la zone.

Concernant la modification de la zone Uic en cours d'élaboration (modification du PLU devant permettre à l'entreprise Provol de construire sa station de prétraitement des eaux usées), il est maintenu la volonté de conserver une partie de zone Uic pour développer la zone commerciale autour d'Intermarché. Dominique Blanc s'interroge sur le type de commerces qui pourrait s'implanter dans la zone. Il estime qu'Intermarché a engagé le déclin des petits commerces du centre de Ste Foy. Monsieur le Maire considère qu'au contraire l'implantation d'une grande surface dans le secteur empêche une partie de la population de faire ses courses dans d'autres zones commerciales voisines.

### Projet de lotissement haut du bourg – avis du CAUE

Le CAUE 69 considère que le projet d'immeuble est inapproprié au regard de la typologie du village et de son positionnement en dehors du centre bourg. Il propose de privilégier des maisons accolées. La ligne électrique devra être enlevée.

### **Système d'éclairage vidéo connecté du stade de foot de Ste Foy**

Suite à la sollicitation de la société HIS, et avec l'engagement des communes de Montromant, St Genis l'Argentière, Souzy et Ste Foy l'Argentière, un coffret connecté a été installé sur le stade de foot de Ste Foy. Via une interface internet, les services d'urgence (SAMU) pourront visualiser rapidement si la commune est équipée et voir les conditions météorologiques locales. Si les conditions sont favorables, le terrain sera éclairé à distance afin de permettre le secours hélicopté nocturne. Monsieur le Maire informe que le système est opérationnel et a été inauguré ce jour. Il rappelle la délibération du 23 mai 2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé la participation financière de la commune pour l'installation de ce système. Le coût global est de 3600 € dont 798 € à la charge de la commune.

Monsieur le Maire informe en parallèle que le projet de réhabilitation du centre médical de l'Argentière a été accepté par l'Agence Régionale de la Santé, ce qui est une très bonne nouvelle pour notre territoire.

### **Illuminations du village**

Depuis début décembre, le village est illuminé. En plus des décorations installées sur l'éclairage public et le mur de l'église, de nouvelles guirlandes ont été disposées sur le sapin du village et sur le balcon de la mairie. Monsieur le Maire complimente les élus de la commission aménagement du village pour cet embellissement en période de fêtes.

### **Entreprise PROVOL**

Monsieur le Maire informe que l'entreprise PROVOL a déposé un permis de construire pour la réalisation d'une station de prétraitement des eaux usées. Le dossier a été transmis pour avis à M. Ronze, technicien en charge des rejets industriels pour la commune. Des précisions ont été demandées, auxquelles l'entreprise a rapidement répondu. La mise en route du système est prévue pour le mois d'avril 2020 au plus tard.

### **Panneau d'affichage le Camard**

Le panneau d'affichage municipal doit être déplacé avant la démolition du bâtiment Gonzalez. Il doit par ailleurs être renouvelé. La société Média Plus Communication, qui a mis en place ce panneau, a rencontré Monsieur le Maire à ce sujet. Pour rappel, ce panneau n'engendre aucun coût pour la commune, il est financé par les encarts publicitaires. Le conseil municipal réfléchit à un nouvel emplacement sur le secteur du Camard.

### **Plan guide**

Suite à la nouvelle dénomination des voies de la commune, il est nécessaire d'éditer un nouveau plan de la commune. Celui-ci sera distribué à tous les foyers de la commune. La société Média Plus Communication est chargée de cette édition, qui sera aussi financée par les encarts publicitaires. La commercialisation est en cours.

## **3. Ecole**

### **Conseil d'école**

Monsieur le Maire et Nicole Doitrand rendent compte du conseil d'école du 12 décembre 2019. 39 élèves sont inscrits. Une AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) est présente tous les jours à l'école auprès de 2 élèves. Le projet pédagogique de l'année est « l'arbre et la forêt », en lien avec les années précédentes et le projet de label éco-école que l'école devrait obtenir en fin d'année. Plusieurs sorties et matinées de rencontres sont programmées durant l'année scolaire. Le spectacle de Noël aura lieu ce 20 décembre. Comme l'année dernière, ce sera un spectacle pour les enfants. Le spectacle des enfants de l'école sera présenté le 17 avril prochain à l'occasion du spectacle de printemps. Cette année, une classe découverte sera organisée pour la classe des grands du 8 au 10 avril. Un point sur les travaux a été fait. Le bac à sable sera remplacé. Les enseignants font part de quelques désagréments au niveau de la salle des sports. Le matériel est souvent déplacé et non rangé. Les exercices de sécurité incendie et confinement-intrusion réalisés en début d'année scolaire se sont bien déroulés. Il est demandé des mallettes de 1<sup>ère</sup> urgence à disposition. La peinture des cages d'escalier n'a pas pu être effectuée durant les vacances d'été en raison d'une défaillance de l'entreprise retenue. Une nouvelle consultation sera faite pour l'été prochain.

Il est soulevé le problème de nettoyage de la salle des sports qui laisse à désirer au dire des enseignants. Un meilleur suivi sera fait afin de voir s'il est nécessaire d'augmenter la fréquence de nettoyage ou de modifier le système mis en place. Une rénovation de la salle est également à étudier.

### **Classe découverte – demande de subvention**

Monsieur le Maire présente le projet de classe découverte développé pour la classe des grands sur le thème « écosystème – environnement », du 8 au 10 avril 2020 à Bully (Loire). Le coût global pour 23 élèves et un accompagnant s'élève à 4031 €, transport compris. L'Amicale Laïque propose de prendre en charge la moitié du coût. Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge 25% du prix du voyage, soit 1 007.75 €.

## Jouets de Noël

Chaque année, la commune verse une subvention à l'Amicale Laïque Manienne pour l'achat de jouets de Noël. Il est proposé de continuer à verser cette subvention sur la base de 16 euros par élève, soit pour 39 élèves un montant global de 624 €. Accord unanime du conseil.

## 4. Tarifs communaux

### Location salles et matériels

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs de location de salles ou de matériels à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Après discussion, le conseil municipal décide de n'appliquer qu'un seul tarif pour la location de la halle municipale. Les autres tarifs ne sont pas modifiés. Les tarifs votés sont donc les suivants et seront applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Manifestations	Tarifs
<b>Location de la salle polyvalente pour les associations de SOUZY</b>	
Repas, soirée 1 <sup>er</sup> jour et 2 <sup>e</sup> jour jusqu'à 20h (week- end)	305 €
Soirée en semaine (du lundi au vendredi)	225 €
Thé dansant ou Concours de Belote	150 €
Apéritif (1h à 2h)	105 €
<b>Location de la salle polyvalente pour les personnes morales et physiques domiciliées sur la commune, y compris les résidences secondaires</b>	
Repas, soirée 1 <sup>er</sup> jour et 2 <sup>e</sup> jour jusqu'à 20h (week-end)	345 €
Soirée en semaine (du lundi au vendredi)	250 €
Repas familial (12h à 20h)	160 €
Apéritif (1h à 2h)	115 €
<b>Location de la salle polyvalente pour les personnes morales et physiques domiciliées à l'extérieur de la commune</b>	
Repas, soirée 1 <sup>er</sup> jour et 2 <sup>e</sup> jour jusqu'à 20h (week-end)	495 €
Soirée en semaine (du lundi au vendredi)	320 €
Repas familial (12h à 20h)	200 €
Apéritif (1h à 2h)	135 €
<b>Pour tous (y compris les associations)</b>	
Caution	700 €
Caution nettoyage	120 €
<b>Indemnité d'entretien des salles hors sacs</b>	
Repas familial	65 €
Apéritif	35 €
<b>Prêt de matériel et location diverses</b>	
Machine à café (gratuit pour les associations de SOUZY)	15 €
Caution pour utilisation sono par associations	80 €
Prêt de matériel :	
- Lot de 10 chaises	3 €
- Table (l'unité)	2 €
- Banc (l'unité)	2 €
<b>Halle municipale (réservée aux habitants, associations et entreprises de Souzy)</b>	
Journée entière	40 €
Caution	700 €

### Concessions au cimetière communal

Monsieur le Maire explique que les prix des concessions au cimetière sont appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il propose de les revoir en arrondissant à la dizaine supérieure. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs suivants qui seront donc applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

CIMETIERE	Durée de concession	1 PLACE	2 PLACES
ANCIEN	15 ANS	80 €	160 €
CIMETIERE	30 ANS	160 €	320 €

NOUVEAU CIMETIERE	30 ANS	210 €	420 €
<b>COLOMBARIUM</b>			
CONCESSIONS	15 ANS	400 €	avec fourniture de la 1re plaque
	30 ANS	600 €	
	Plaque supplémentaire	70 €	
REDEVANCES	Dispersion des cendres au Jardin du souvenir	50 €	
	Plaquette nominative jardin du souvenir	50 €	
	Ouverture et fermeture des réceptacles et dépôt d'une urne, au-delà de la première	20 €	

## 5. Demandes de subvention

### Convention de fourrière animale pour 2020

La SPA a transmis une proposition de convention de fourrière animale pour l'année 2020 moyennant un tarif annuel de 0.60 € par habitant, soit 484.80 €. Cela représente une hausse de 0.20 € par habitant et par an.

Lors du précédent conseil, il avait été proposé de contacter la fourrière animale de St Etienne le Mollard (42). Après étude de leur proposition, il s'avère que même si le prix à l'habitant est moins élevé, de nombreux frais supplémentaires sont à la charge de la commune si le propriétaire n'est pas retrouvé.

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de fourrière avec la SPA pour l'année 2020.

### Diverses demandes de subvention

Monsieur le Maire fait part des demandes de subvention formulées par les Maisons Familiales Rurales accueillant des élèves de Souzy. D'autres demandes de subvention ont été reçues suite aux séismes du Teil et en Albanie,

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes.

## 6. Vœux 2020

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 11 janvier 2020 à la salle des fêtes. Suivra le traditionnel repas réunissant le conseil municipal et le personnel communal.

Il est rappelé également les permanences de distribution des sacs poubelles les 4 et 11 janvier 2020.

## 7. Informations diverses

Monsieur le Maire informe de l'enquête publique organisée par la CCMDL pour la modification n°1 du SCOT des Monts du Lyonnais. Cette modification concerne notamment l'intégration des 7 communes de la Loire et de Ste Catherine dans le périmètre du SCOT. L'enquête publique se déroulera du 13 janvier au 9 février 2020. Le dossier est consultable sur Internet, au siège de la CCMDL et dans les communes concernées par cette modification.

Il est porté à la connaissance du conseil municipal :

- De la fermeture administrative pour une durée de 2 mois du restaurant La table de Magalie,
- De la liste des demandes d'urbanisme et déclarations d'intention d'aliéner instruites durant le 4<sup>e</sup> trimestre 2019,
- Des nouveaux chiffres de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 transmis par l'Insee : 813 habitants,
- De la libération du logement du milieu de l'école au 28 février 2020. Une candidate a déjà été retenue pour le logement,
- Du courrier du SYDER rappelant les conditions d'indemnisation des abonnés en cas de coupure électrique de plus de 5 heures consécutives
- Des courriers reçus de la part du collectif « Gardons la ligne » pour sauver et promouvoir la ligne ferroviaire de la Brévenne
- 

## 8. Questions diverses

Sandrine Poncet et Françoise Poncet présentent le bilan du Téléthon. La somme versée à l'AFM s'élève à 1091,51 €. 164 kg de piles usagées ont été déposés à l'association (vendu 0.25€ le kg par l'AFM). Le saucisson ou les tripes ont été bien appréciés, 79 repas ont été servis, comme l'année précédente. Vu le mauvais temps, seulement 21 marcheurs sont partis faire la randonnée. Les organisateurs remercient chaleureusement les enfants du CMJ qui ont présenté une sympathique pièce de théâtre sur le thème du

Téléthon, animée par des chants, encadré et mis en scène par Alexandra AZOUAOU. Comme à l'accoutumée, les dames du "tricot" ont bien comblé cette journée et leurs réalisations ont eu un vif succès. Sandrine Poncet tient à remercier tous les participants et les bénévoles pour leur investissement.

\*\*\*

**Prochaines réunions : jeudi 30 janvier 2020 – jeudi 5 mars 2020.**

# Informations municipales

## Prochaines permanences Mutuelle Communale SOLIMUT

La mutuelle SOLIMUT tiendra ses prochaines permanences aux dates suivantes :

- Mairie de Sainte Foy l'argentière : - le jeudi 13 février 2020 de 10h15 à 12h15, le jeudi 16 avril 2020 de 10h15 à 12h15
- **Mairie de Souzy : - le jeudi 13 février 2020 de 14h à 16h et le jeudi 16 avril 2020 de 14h à 16h**
- Mairie de Saint Genis L'argentière : le jeudi 12 mars 2020 de 10h15 à 12h15 et le jeudi 14 mai 2020 de 10h15 à 12h15
- Mairie de Montromant : le jeudi 12 mars 2020 de 14h à 15h30 et le jeudi 14 mai 2020 de 14h à 15h30



## Coupure de courant pour travaux

ENEDIS annonce une **coupure d'électricité le vendredi 31 janvier 2020 de 8h à 8h30** pour le secteur suivant :

- Quartier de l'Isle,
- Route de Feurs (quartier Camard),
- Route de Montbrison (quartier Camard)

## Logements à louer

La Mairie dispose d'un logement type T3 à louer à partir du 1er mars 2020. Montant du loyer mensuel 330 €.

L'OPAC dispose également d'un logement type T2 à louer dans la résidence Manienne et d'un logement type T4 dans la résidence Les Oisillons.

Plus de renseignements : merci de contacter la mairie au 04 74 70 05 17.

## Redevance ordures ménagères 2020

Les élus de la communauté de communes des Monts du Lyonnais ont décidé d'augmenter la redevance ordures ménagères en 2020. De 62€, elle passe à 66 € par personne au foyer à compter du 1er janvier 2020. Cette augmentation s'explique d'une part par le renouvellement des colonnes de tri et le remplacement des véhicules, et d'autre part, par le remplacement des ripeurs communaux (agents techniques communaux) par des ripeurs communautaires.



## Zoom sur les élections municipales

### Quel mode de scrutin pour Souzy ?

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants (ce qui est le cas de Souzy qui compte 813 habitants), le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours.

Les candidats peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le panachage). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une déclaration de candidature est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires (qui représentent leurs communes au conseil de la Communauté de Communes) sont désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...). A noter que Souzy n'a qu'un seul siège.

### Inscription sur les listes électorales :

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter lors des prochaines élections municipales est le vendredi 7 février 2020.

Pour vérifier si vous êtes bien inscrits sur les listes électorales, vous pouvez vous connectez à l'adresse suivante (site service-public.fr) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE  
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT  
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS  
SUR LES LISTES  
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT  
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020**  
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669\*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES  
15 ET 22 MARS 2020**



# Accueil de mineurs non-accompagnés chez des accueillants bénévoles

En partenariat avec le département du Rhône, l'association DEME SO accompagne l'accueil de mineurs étrangers non-accompagnés au sein de familles volontaires.

**Devenez accueillant.e.s ! Soutenez cette action !**

**Réunion d'information :**

**Jeudi 13 février à St Laurent de Chamousset**

(Maison de Services au Public - 122, avenue des 4 cantons)

O à 18h00 (pour les accueillant.e.s intéressé.e.s)

O à 19h30 pour les relais d'information (élus, associations...).

Pour en savoir plus : [contact@demeso.fr](mailto:contact@demeso.fr) - 04 28 29 94 87

**DEME SO** (Association pour l'Accueil des Mineurs Étrangers Non-Accompagnés)

Crée en 2018, Dème so s'est donnée pour objectif d'accompagner les jeunes mineurs étrangers qui arrivent sans représentant légal sur le sol français : les Mineurs Non-Accompagnés (MNA)

En partenariat avec le département du Rhône, l'association Dème so accompagne l'accueil de jeunes au sein de familles volontaires dans le département du Rhône (hors métropole de Lyon)

**SOLIDARITÉ  
VIVRE ENSEMBLE  
COÉDUCATION**

BIENVENUE À LA MAISON

**Devenez ACCUEILLANT.E  
Devenez SOUTIEN**

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ NOUS  
[contact@demeso.fr](mailto:contact@demeso.fr)  
04 28 29 94 87

avec le soutien de **LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

## Bourse initiative jeunes

[www.cc-montsdulyonnais.fr](http://www.cc-montsdulyonnais.fr)

Monts du Lyonnais  
Communauté de communes

**BOURSE  
INITIATIVES  
JEUNES**

de 11 à 17 ans

Tu as un projet perso ou entre copains ?  
Décroche une bourse pour t'aider à le réaliser !

Cal 42 Rhône

QU'IL SOIT HUMANITAIRE, ENVIRONNEMENTAL, SPORTIF, CITOYEN, ARTISTIQUE, SOLIDAIRE...  
DONNE VIE À TON PROJET !

**MODE D'EMPLOI**

- 1 RETIRE TON DOSSIER DE CANDIDATURE ET LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR**
  - Demande le par mail : [initiatives\\_jeunes@cc-mdl.fr](mailto:initiatives_jeunes@cc-mdl.fr)
  - Ou télécharge le sur : [www.cc-montsdulyonnais.fr](http://www.cc-montsdulyonnais.fr)
  - Ou retire le auprès d'une des structures suivantes : MJC de St Martin en Haut, MJC de St Symphonien sur Coise, Centre Socio Culturel des Hauts du Lyonnais, AFR Grammond, AFR Chevrières, Accueil jeunes à Montrottier
- 2 DÉPÔSE TON DOSSIER DE CANDIDATURE**
  - Envoie le par mail : [initiatives\\_jeunes@cc-mdl.fr](mailto:initiatives_jeunes@cc-mdl.fr)
  - Ou dépose le directement à la :
    - Communauté de Communes des Monts du Lyonnais - Agora 218 rue du Lavoir 69930 St Laurent de Chamousset
    - MSAP St Laurent de Chamousset Avenue des 4 cantons
    - MSAP St Symphonien sur Coise 57 rue des Tanneries
- 3 PRÉSENTE TON PROJET DEVANT LE JURY**
- 4 RÉALISE TON PROJET**
- 5 RACONTE-NOUS TON EXPÉRIENCE**

QR code and lightbulb icon

**POUR PLUS D'INFORMATIONS CONTACTE LE SERVICE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS**

Tél. 04 78 19 05 14  
[initiatives\\_jeunes@cc-mdl.fr](mailto:initiatives_jeunes@cc-mdl.fr)

Les dossiers complets doivent être déposés avant le **27 MARS 2020**

## Cérémonie des vœux de la municipalité

De nombreux habitants, entrepreneurs, représentants d'associations et élus des communes alentours ont répondu à l'invitation de la municipalité pour la traditionnelle cérémonie des vœux organisée le samedi 11 janvier 2020. Après avoir salué et remercié toutes les personnes qui d'une manière ou d'une autre font vivre la commune, le maire, Guy Saulnier, a présenté le bilan des actions 2019 (photo ci-contre).

Cette cérémonie a aussi été l'occasion pour le conseil municipal des jeunes de présenter leur bilan de mandat. Chacun à leur tour, les enfants ont pris la parole pour présenter les faits et événements marquants de leur mandat de jeunes élus (photo ci-dessous).

Richard Chermette, conseiller départemental et représentant le Président Christophe Guilloteau, a clôturé la cérémonie qui s'est terminée par le verre de l'amitié et la galette des rois.



## ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 2019

### NAISSANCES

Ysalis Jeanne Angèle **COQUARD** née le 21 février 2019

Kyleen Lou **BAILLET** née le 7 juillet 2019

Nathan Mickaël Florent **GEORGES MAUVERNAY** né le 4 août 2019

Romy Julia Amandine **LE PAPE** née le 28 septembre 2019

### MARIAGES et PUBLICATIONS DE MARIAGE

Olivier Pierre Marie **LANDON** et Elodie **FOURNEL** célébré le 22 juin 2019 à Souzy

Sébastien **VOLAY** et Nelly **REDON** célébré le 14 septembre 2019 à Saint Genis l'Argentière

### DECES, TRANSCRIPTIONS DE DECES et INHUMATIONS à Souzy

Jean Claude **RIVOLLIER** décédé le 22 décembre 2018 à Gleizé

Jean Marie Claudius **MURE** décédé le 2 mars 2019 à Lyon 9<sup>e</sup>

Paul François **VERNAY** décédé le 25 juin 2019 à Sainte-Foy-lès-Lyon

Françoise **JOANNON** épouse **NOALLY** décédée le 21 novembre 2019 à Lyon 3<sup>e</sup>

# Les associations maniennes

## Le Club Jeunesse d'Automne a dégusté la galette

Traditionnellement, les adhérents se réunissent en début d'année pour partager la galette des rois. Cette année, elle était préparée par la boulangerie Lagoutte et fut très très appréciée ! Pour la prochaine manifestation, rendez-vous est pris pour les bugnes de carnaval.

A noter dans vos agendas : concours de belote organisé par le Club le mercredi 19 février à partir de 14h à la salle polyvalente.



## Tennis de Table : retour sur le tournoi de fin d'année

Samedi 4 janvier, le club de tennis de table a organisé son tournoi qui a accueilli 91 joueurs présents. Le tournoi comportait 4 tableaux qui ont donné les résultats suivants :

### Tableau handicap:

Vainqueur: Robin Guy (Val d'Ozon TT) face à **Alexis Cuissard (Souzy)**

Vainqueur de la consolante: Sébastien Brossat (Pontcharra / St Forgeux) face à Thibaud Berchoud (Pontcharra / St Forgeux)

### Tableau toute série:

Vainqueur: Quentin Rivollier (Montaud - St Etienne) face à Thibaud Berchoud (Pontcharra / St Forgeux)

### Tableau non licenciés- moins de 700pts:

Vainqueur: **Maxence Czechowicz (Souzy)** face à Romain Colomb (St Chamond)

Vainqueur de la consolante: Valentin Vieux (Tarare) face à Keyvan Ghoreishi (St Genis les Ollières)

### Tableau jeune (-15 ans):

Vainqueur: Mathieu Vindry (L'Arbresle) face à Fabien Poncet (Chambost)

Vainqueur de la consolante: Aloïs Giraud (Tarare) face à Killian Giraud (L'Arbresle)

Le club de Souzy se félicite du parcours de ses joueurs et particulièrement de ses 2 joueurs présents dans des finales, avec la victoire à la clé pour Maxence Czechowicz. Le club remercie aussi tous les joueurs présents, les spectateurs et aussi tous les sponsors.



Finale tournoi -700 Points



Finale tournoi Handicap

Les organisateurs →



# A vos agendas : les prochaines manifestations

**Dimanche 9 février 2020** : Matinée soupe aux choux et après-midi concours de belote de la Société de chasse (salle polyvalente)

**Mercredi 19 février 2020** : Concours de belote du Club Jeunesse d'Automne (salle polyvalente)

**Vendredi 21 février 2020** : Thé dansant de la FNACA Ste Foy Souzy St Genis (salle polyvalente)

**Samedi 22 février 2020** : Soirée dansante de la Classe en 0 et de la Classe en 5 (demi-décade) (salle polyvalente)

**Dimanche 8 mars 2020** : Repas dansant Souzy en Famille (salle polyvalente)

**Vendredi 17 avril 2020** : Spectacle de printemps présenté par les enfants de l'école (salle polyvalente)

**Vendredi 24 avril 2020** : Thé dansant du Club Jeunesse d'Automne (salle polyvalente)

**Vendredi 8 mai 2020** : Fête des Classes en 0 et demi-décade en 5, et commémoration du 8 mai 1945

**Samedi 13 juin 2020** : Concours de Pétanque et Cochon à Broche organisé par le CCAS, le Tennis de Table et Souzy en Famille (halle et parking les Roches)

**CLASSE EN 0**  
Demi-décade (classe en 5)

*Prochaine réunion : Jeudi 8 Février (préparation soirée)*

*20h00, Salle hors sac.*

*Soirée Dansante avec repas (choucroute garnie) 19€*

*Samedi 22 Février 2020 (20h00)*

*Réservation : Nathalie Guillarme*

*Mail : panace@gmail.com ou Port : 0684792162*

*Inscription dès que possible car le nombre de place est limité.*

*Journée des classes et demi-décade 8 Mai 2020*

